

La Heid des Gattes menacée

par Jacqueline Saintenoy-Simon / jp.saintenoy@belgacom.net

Tout le monde sait que la réserve naturelle de la Heid des Gattes est menacée et que de nombreux problèmes s'y posent dont le plus alarmant est le projet d'abattage de deux massifs particulièrement branlants. De nombreux articles à ce sujet ont paru dans des revues scientifiques et dans des journaux, des émissions télévisées lui ont été consacrées. Le dernier article complet sur cette magnifique falaise, datant d'il y a plus de quinze ans (DUVIGNEAUD et SAINTENOY-SIMON 1988), nous vous proposons de reprendre ci-dessous les principales données qui concernent ce site et de parler des mesures préoccupantes qui pèsent sur lui.

1. Localisation géographique

La Heid des Gattes se trouve dans la province de Liège, sur la rive droite de l'Amblève, à un peu plus d'un km en amont d'Aywaille et à environ 30 km au sud-est de Liège. Elle se trouve dans le nord-est du Condroz.

2. Géologie et géomorphologie

Le Condroz est, comme tout le monde le sait, formé d'une succession d'anticlinaux de grès famennien et de synclinaux de calcaire dinantien inclus dans le vaste synclinorium de Dinant. La Heid des Gattes se trouve sur la bordure sud-est, de cet ensemble, au sud de l'anticlinal de Comblain-au-Pont. Très redressées et recoupées au cours des âges par l'Amblève, les assises géologiques famenniennes (âgées de ± 365 millions d'années) forment une très haute falaise. Le bas de la falaise est constitué de roches de la formation d'Esneux : grès argileux à grain fin, souvent calcarifères, souvent riches en mica détritique et **disposés en bancs minces de quelques cm d'épaisseur**. Cette assise est très fragile. Le haut est formé de grès micacés de la formation de Montfort. Les grès de Montfort sont de couleur gris-vert, ils sont épais, cohérents et sont largement exploités dans la région comme pierres de construction, ballast, dalles, etc. Ce sont ces assises qui ont été extraites jadis dans les carrières de Goiveux et de la Falize. L'ancienne carrière de la Falize montre de belles dalles de grès de Montfort, ornées de ripple marks (1) tout à fait caractéristiques.

Le pendage des couches est de $\pm 45^\circ$ nord, c'est-à-dire dans le sens contraire à la pente. Toutefois, cette disposition qui, en principe, freine la chute des pierres est contrecarrée par des phénomènes de fauchage des bancs qui ont tendance, sous l'effet de la pesanteur, à se disloquer, à devenir subhorizontaux et même à s'incliner dans le sens de la pente.

Le pendage des couches est tel que l'eau est plus ou moins retenues entre les roches et qu'il peut se former des niches relativement humides malgré l'exposition sud de la falaise. Le pendage des couches, la rétention locale d'eau, l'exposition sud, la présence de grès plus ou moins calcarifères font de la Heid des Gattes une mosaïque de milieux unique en Belgique. Il faut aller dans le Grand-Duché de Luxembourg (Oesling) (DE SLOOVER et LEBRUN 1984) et

dans le nord de la France (Chooz-Rancennes)) (VANDEN BERGHEN 1954) pour trouver des milieux semblables.

En rive gauche de l'Amblève, s'allongent les assises de la Calestienne (Frasnien, Givetien, Couvinien) qui forment à Dieupart une longue crête portant les ruines du château de Vieux-Jardin (ANONYME 1998) (2) et un replat où sont construits les villages de Kin et Hénoumont. A Remouchamps, elles sont creusées de grottes célèbres; les phénomènes karstiques y sont nombreux (vallon des chantoires). La Calestienne s'adosse à l'Ardenne dont les croupes barrent l'horizon.

3. Les abords

Au-dessus de la Heid des Gattes est perché le hameau de Sur la Heid dont les maisons sont construites en grès d'une belle couleur jaune pâle alors que leurs portes et fenêtres sont encadrées de pierres calcaires. De ce hameau part le chemin du « Cul de l'Affroyage » qui forme la limite nord de la réserve naturelle.

La falaise de la Heid des Gattes est longue d'environ 400-500m. C'est tout ce qui reste d'un ensemble bien plus vaste qui a été détruit par l'ouverture de deux énormes carrières, l'une en aval, la carrière de Goiveux, l'autre en amont, la carrière de la Falize dont l'activité a cessé dans les années 1950. Une jolie petite chapelle construite au pied de la Heid des Gattes et entourée de quelques arbres exotiques invoque d'ailleurs Sainte-Barbe : «Sainte-Barbe protégez nos carriers » (3).

Depuis 1899, date d'ouverture de la carrière de la Falize et 1907, création de celle de Goiveux, les habitants de Dieupart, hameau situé en face de la Heid des Gattes, pouvaient voir de jour en jour le site se rétrécir. Deux d'entre eux, Joseph THIRY et son fils, le docteur Louis THIRY, furent parmi les plus ardents défenseurs de la Heid des Gattes.

Au pied de l'escarpement, le long de l'Amblève, passe la petite route de Sougné à Aywaille. La route occupe quasi toute la largeur de la plaine alluviale, réduite à sa plus simple expression au pied de la berge concave de la rivière.

En face de la Heid des Gattes, en rive gauche de l'Amblève, la plaine alluviale est très large, au contraire. Cela a permis d'y installer - en pleine zone inondable - un camping avec caravanes résidentielles.

Une promenade a été aménagée il y a quelques années au départ du pont de Sougné ce qui s'est traduit par le murage de la berge de l'Amblève restée assez naturelle jusque-là et soulignée par une galerie forestière d'aulne et de frêne.

Entre Dieupart et Aywaille, le caractère paysager de la plaine alluviale a été préservé. Il est vrai qu'à Dieupart, l'église Notre-Dame, le cimetière, la place et les alentours sont classés depuis le 15.01.1936, le château de Dieupart, ses communs et annexes (façade et toiture) depuis le 11.12.1986 et l'allée de hêtres pourpres se trouvant dans le parc du château depuis le 28.08.1985. Jusqu'à ces dernières années, l'environnement du château était fort dégradé par la présence de caravanes délabrées.

Vers l'amont, subsistent quelques prairies, mais un super-marché, des maisons, un établissement d'enseignement et un zoning mi-commercial mi-industriel, particulièrement laid dénaturent complètement le site.

A l'est du site passe la bretelle menant de la route de la vallée de l'Amblève (N633) à l'autoroute route Liège- Houffalize-Bastogne.

4. Intérêt biologique de la Heid des Gattes

(DARIMONT 1945, DUVIGNEAUD et SAINTENOY-SIMON 1988) (SAINTENOY-SIMON et DUVIGNEAUD 1989)

4.1. Les milieux

Entre le chemin du « Cul de l’Affroyage » et la petite route de Sougné à Aywaille, on rencontre successivement :

- des prairies pâturées. En partie abandonnées il y a une quinzaine d’années, elles sont exploitées plus intensivement ces derniers temps. Ces prairies qui occupent les parties les moins pentues du site sont bordées de haies, de même que les rares chemins qui les parcourent. Les haies sont remarquables de par la présence d’une grande variété d’arbustes : poirier et pommier très proches des taxons sauvages, néflier etc.
- d’anciennes cultures en terrasses actuellement recolonisées par une forêt nitrophile. Un vieil habitant du hameau de Sur-la-Heid, rencontré par hasard dans les années 1980, nous avait décrit les parcelles cultivées jadis par les villageois et par les ouvriers carriers. D’après lui, à certains endroits, des pommes de terre étaient plantées jusqu’au-dessus de rochers. Le terrain étant très en pente, des terrasses avaient été aménagées dont des vestiges subsistent en forêt. Une fontaine, formée de plusieurs bassins, la fontaine de Pied-Vache alimentait les habitants et le bétail. Après l’établissement d’un captage (dans les grès famenniens, se forment des nappes perchées), la fontaine tarit. Très embroussaillés, ses abords ont été dégagés par les ouvriers d’Ardenne et Gaume.
- une forêt très thermophile.
- une lisière forestière riche en arbustes de toutes sortes.
- des affleurements rocheux quasi verticaux avec des replats et des vires colonisés par des pelouses.
- des ravins occupés par une forêt mélangée à orme des montagnes, frêne, érable sycomore...
- un éboulis de bas de pente colonisé par des arbustes.

Enfin, entre la petite route et l’Amblève se sont développés des groupements de plaine alluviale à aulne et frêne.

4.2. La flore

Depuis près de deux siècles, le site est régulièrement visité par des botanistes belges. Il a donné lieu à de nombreuses publications (LEJEUNE 1811-1813 et 1824, BRIS et SLADDEN 1898, MARCHAL 1898, DARIMONT 1945, MARÉCHAL 1947, DELVOSALLE et RONCART 1950, ANONYME, 1952, LEBEAU 1971, DUVIGNEAUD et SAINTENOY-SIMON 1988, SAINTENOY-SIMON et DUVIGNEAUD 1993), etc. De nombreuses excursions d’étudiants ou de naturalistes (par exemple les Journées du Patrimoine, en septembre 1993) s’y sont également déroulées, qui n’ont pas nécessairement laissé de traces écrites.

La Heid des Gattes a été étudiée aussi par des botanistes français {au XIXe siècle (MORREN 1983) et au XXe (DUVIGNEAUD, in CHESNOY et al.1998)}, mais également néerlandais (ARNOLDS et al. 1977).

Tous ont insisté sur les « remarquables joyaux de cet éden botanique » et sur l'impérieuse nécessité de protéger un « site biologique de toute première importance » (DELVOSALLE et RONCART 1950).

Faut-il rappeler qu'on trouve à la Heid des Gattes : une espèce endémique, la joubarbe d'Aywaille, deux espèces rarissimes, l'armoise champêtre et la campanule étalée, des plantes très rares comme le lychnis visqueux, l'aster linosyris et la fétuque des rochers siliceux ainsi que des fougères peu communes : le cétérach, la doradille noire et la doradille du nord. Cette flore témoigne d'une avancée vers l'ouest de plantes médio-européennes.

La joubarbe d'Aywaille (*Sempervivum funckii* var. *aqualiense*).- Plante intégralement protégée dont le statut a été difficile à établir. L'histoire de son identité a été décrite par BEAUJEAN (1997).

Mentionnée en 1813 par LEJEUNE dans le supplément à la flore de Spa et ensuite à plusieurs reprises par d'autres botanistes, c'est en 1873 qu'à la suite d'une session extraordinaire de la Société botanique de France en Belgique, qu'Edouard MORREN en fit la description. « Savoir comment cette plante spéciale, considérée par certains auteurs comme un hybride triple entre *Sempervivum arachnoideum*, *S. montanum* et *S. tectorum*, s'est implantée chez nous et y a différencié une variété tenue pour endémique » (BEAUJEAN 1997) est une question restée sans réponse. Notons qu'un groupe de plantes - dont fait partie *Sempervivum funckii*- a été décrit par LAWALRÉE (1956) comme médio-mosano-rhénanes. L'origine de notre précieuse et irremplaçable joubarbe est peut être là...

« Faite tomber le promontoire visé par le projet n'est pas à priori une hérésie » affirme O. GUILLITTE (2004) dans son étude d'incidence. « Au contraire, cette opération sur la paroi à ébouler pourrait augmenter les surfaces d'éboulis stables particulièrement favorables à la joubarbe qui pourrait y trouver une deuxième station favorable in situ quitte à aider un peu la nature en amenant (après autorisation en bonne et due forme) quelques rosettes». Cette affirmation est tout à fait inexacte, la joubarbe est installée **dans des ravins subverticaux relativement frais** précisément dans une zone très crevassée et instable où peut s'accumuler un petit peu d'humidité. Elle ne trouvera pas ces conditions sur un éboulis formé de roches plus massives et...la joubarbe n'est pas la jacinthe des bois! (GUILLITTE 2004, LAMBINON 2004).

L'armoise champêtre (*Artemisia campestris*).- Espèce végétale strictement protégée (plante menacée de Wallonie) (Annexe VIIb du décret du Gouvernement wallon du 06.12.2001).

C'est une plante vivace, haute de 25 à 60 cm, fleurissant en été (août-septembre). Ses fleurs jaunâtres, bordées de rouge, sont réunies en capitules ovoïdes, larges de 2-3 mm, à involucre glabre. Son limbe foliaire a des segments linéaires, ses tiges et ses feuilles sont glabrescentes. La plante est peu odorante, contrairement à de nombreuses autres armoises.

Son aire de répartition couvre l'Europe centrale et méridionale, l'Asie occidentale, l'Afrique du Nord.

D'après le Prodrôme (DURAND 1899), l'espèce était jadis connue de deux localités : à la Heid des Gattes et à la Heid de Stinval. L'espèce n'a plus été retrouvée dans ce dernier site (DUVIGNEAUD et SAINTENOY-SIMON 1989).

Actuellement la plante est connue seulement à la Heid des Gattes où elle foisonne (DUVIGNEAUD et SAINTENOY-SIMON 1988) et aux Roches Rouges de Rouillon, localité de deux ou trois pieds découverte par M. HERBAUTS, revue il y a une dix ou douze ans encore (obs. DUVIGNEAUD, SAINTENOY-SIMON et TANGHE). Son statut actuel est inconnu à cet endroit, mais la plante s'est vraisemblablement maintenue étant donné l'accès particulièrement difficile du site.

Elle pousse sur les rochers secs, ensoleillés et chauds sur grès famenniens, grès et poudingues emsiens (SAINTENOY-SIMON, à paraître).

L'aster linoxyris (*Aster linoxyris*).- Astéracée (Composée) strictement protégée (plante menacée de Wallonie) (Annexe VIb du décret du Gouvernement wallon du 06.12.2001).

C'est une plante vivace, haute de 20 à 60 cm, qui fleurit en fin d'été et en automne (août-novembre). Ses fleurs jaunes sont uniquement tubulées. Les capitules ont de 12 à 18 mm de diamètre et sont disposés en corymbe. Les bractées de l'involucre sont linéaires, aiguës au sommet. La tige est très feuillée, à feuilles linéaires, glabres.

Son aire de répartition intéresse l'Europe méridionale et médiane, le Caucase, l'Afrique du Nord. Une dizaine de stations sont encore connues en Wallonie (Lesse et Lomme, Meuse, Ourthe-Amblève, Viroin...).

Plante des pelouses sèches et des rochers, généralement sur des substrats calcarifères, elle est thermophile ; elle est en général abondante dans ses stations où elle semble bien se maintenir (SAINTENOY-SIMON, à paraître).

La fétuque des rochers siliceux (*Festuca heteropachys*).- Poacée vivace, haute de 45 à 60 cm, fleurissant de mai à juillet. Ses feuilles rudes forment des touffes denses ; les gaines et la base du limbe sont distinctement pubérulentes. La longueur et le diamètre des feuilles sont très différents dans une même pousse. Les épillets sont peu nombreux au sein de la panicule.

C'est une plante d'Europe centrale, présente surtout en Ardenne et dans le district mosan. Elle pénètre dans l'Oesling et le département des Ardennes.

Dans notre pays, elle ne bénéficie d'aucun statut de protection alors que *Festuca pallens*, qui pousse dans les mêmes milieux, mais sur calcaire, est intégralement protégée. Les deux espèces ne sont distinguées que depuis quelques années (AUQUIER 1974).

Le lychnis visqueux (*Lychnis viscaria*).- Le lychnis visqueux fait partie de la famille des Caryophyllacées. On n'en connaît plus que quelques stations - cinq contre une douzaine jadis - en Wallonie où il a fort régressé bien que ses populations de la Heid des Gattes, du Thier d'Olne (Ombret-Rawsa) et de Lagland soient florissantes. Il est localisé aux rochers chauds et secs, surtout siliceux. Cette plante d'Europe centrale et orientale est déjà bien plus abondante au Grand-Duché de Luxembourg. Elle s'étend jusqu'en Asie occidentale. Son nom lui vient de l'anneau visqueux qui existe sous les nœuds dans la partie supérieure de la plante. Ses feuilles un peu luisantes, disposées en rosette et sa hampe florale surmontée de fleurs rose vif sont très caractéristiques (SAINTENOY-SIMON, à paraître).

La campanule étalée (*Campanula patula*).- Espèce végétale strictement protégée (plante menacée de Wallonie) (Annexe VIb du décret du Gouvernement wallon du 06.12.2001).

Plante vivace ou bisannuelle, haute de 20 à 60 cm, elle fleurit de mai à juillet. Ses fleurs sont violettes à bleu pâle; sa corolle est longue de 15 à 35 mm, en clochette large, aux lobes étalés, égalant le tube. Elle sont disposées en une panicule. Les pédicelles floraux présentent une bractéole vers leur milieu.

Il y aurait deux taxons présents dans le territoire de la flore. L'un, la subsp. *patula*, poussant dans les prairies et se distinguant par des fleurs assez petites; l'autre, la subsp. *costae*, plus méridionale, à fleurs plus grandes, qui serait inféodée aux pelouses sèches.

C'est une plante d'Europe et du Caucase.

La Heid des Gattes constituait la seule localité encore connue en Wallonie de cette belle campanule. Une autre station a été cependant récemment découverte dans la vallée de l'Hermeton (WIBAIL, 2004) (SAINTENOY-SIMON, à paraître).

Mais bien d'autres taxons intéressants se retrouvent à la Heid des Gattes comme une variété de silène penché (*Silene nutans* var. *amblevana*), qui serait endémique des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève, une sous-espèce rare de la carline (*Carlina vulgaris* subsp. *intermedia*), la moutarde giroflée (*Coincya cheiranthos*), etc.

Les fougères

La formation d'Esneux, constituée de bancs peu épais et très fragmentés, comporte de nombreuses fissures, où peuvent s'accrocher des fougères peu communes comme le céterach (*Ceterach officinarum*), la doradille du Nord (*Asplenium septentrionale*) et la doradille noire (*Asplenium adiantum-nigrum*), cette dernière présente fréquemment aussi en lisière interne.

Les ligneux

La Heid des Gattes est connue pour abriter un remarquable ensemble d'arbustes : l'alisier (*Sorbus torminalis*), le poirier sauvage (*Pyrus communis* subsp. *pyraster*), le pommier (*Malus sylvestris* subsp. *sylvestris*), le néflier (*Mespilus germanica*), le berbérus (*Berberis vulgaris*), les cornouillers mâle (*Cornus mas*) et sanguin (*Cornus sanguinea*), le fusain (*Evonymus europaeus*) et la bourdaine (*Rhamnus cathartica*, fide GUILLITTE) et plusieurs espèces protégées : le rosier pimprenelle (*Rosa spinosissima*), le rosier à petites fleurs (*Rosa micrantha*), le cotonéaster (*Cotoneaster integerrimus*) et le rosier tomenteux (*Rosa tomentosa*).

Les hépatiques, les mousses et les lichens

Les caractéristiques de la Heid des Gattes, en font un milieu favorable à de nombreux bryophytes et lichens. A et O. SOTIAUX (1994) la considèrent comme un haut-lieu de la bryologie belge. Ils y ont observé seize espèces d'hépatiques et une soixantaine d'espèces de mousses dont les exigences écologiques variées traduisent bien la variabilité des milieux présents à la Heid des Gattes. Les plus intéressantes d'entre elles sont :

Bryum elegans, espèce boréomontagnarde des sols rocaillieux calcaires ;

Grimmia affinis, espèce euryméditerranéenne montagnarde des rochers siliceux ;

Grimmia ovalis, espèce boréomontagnarde des rochers siliceux riches en bases, secs et découverts ;

Tortula atrovirens, espèce subméditerranéenne océanique montagnarde des talus rocaillieux, siliceux, plus ou moins riches en bases ;

Tortula canescens, espèce subméditerranéenne des sols rocaillieux surtout (mais pas exclusivement) calcaires.

Certaines de ces espèces étaient déjà connues depuis très longtemps, ce qui montre que la qualité du site se maintient bien au cours des années.

En outre, une dizaine de lichens ont été répertoriés (ARNOLDS et al. 1977).

4.3. La végétation

Les groupements végétaux ont été largement décrits dans DUVIGNEAUD et SAINTENOY-SIMON (1988). Les plus originaux sont les groupements de pelouses à *Festuca heteropachys* (*Chrysanthemo-Viscarietum*) qui peuvent être rangés dans l'alliance du *Koelerio-Phleion phleoidis*, le groupement à joubarbe d'Aywaille (*Sempervivetum aqualiense* inclus dans

l'Alyso-Sedion albi) et les groupements des fissures, riches en fougères (*Asplenietea rupestris*).

4.4. La faune

Nous ne donnerons pas ici la liste des animaux présents à la Heid des Gattes, les inventaires récents et complets manquant cruellement. Signalons cependant les publications de JACQUEMART (1967) sur les Collemboles, de LECLERCQ, sur les Diptères (1953), les Mollusques (1954) et l'inventaire cécidologique (1945) de la Heid des Gattes. Enfin, les oiseaux ont été étudiés par RAPPE (1958) et van BENEDEEN (1953).

GUILLITTE (2004) y signale l'écaille chinée (*Callimorpha quadripunctata*), espèce intégralement protégée en Wallonie et comme vertébrés : la couleuvre coronelle (obs. de M. GODINAS), le lézard des murailles et l'orvet.

Le fait majeur, nous semble-t-il est que le faucon pèlerin qui y nichait jadis l'ait désertée probablement dérangé par l'activité incessante des carrières..

5. Les diverses protections

L'intérêt biologique du site lui a valu divers statuts de protection

En 1944, la partie restée inculte est soumise au régime forestier. Dès ce moment, toute extension des carrières doit faire l'objet d'une autorisation royale.

En 1952, l'ensemble du site est classé par la Commission royale des Monuments et des Sites.

En 1953, la réserve naturelle est créée grâce à un bail emphytéotique de 99 ans passé avec la commune de Sougné-Remouchamps (englobée actuellement dans l'entité d'Aywaille). Lors de l'inauguration de la réserve naturelle de la Heid des Gattes, en 1953, M. Raymond MAYNÉ, alors président d'Ardenne et Gaume, citait toutes les personnes qui avaient concouru à sa réalisation. Il ajoutait à celles-ci « le nom de M. le Bourgmestre LIBERT de Sougné-Remouchamps et son conseil communal lesquels ont compris, sans aucune discussion, le danger qu'offrirait à leur belle commune la disparition irréparable du cadre grandiose que la nature leur a dispensé et se sont ralliés aussitôt à notre thèse du classement et de la réservation ». Il continuait en disant « Je n'oublierai jamais l'accueil qui fut fait à la délégation de notre Comité de Direction dès la première visite que nous leur fîmes à ces Messieurs. C'est avec une confiance absolue que M. le Bourgmestre LIBERT et son conseil se sont rangés à nos suggestions ». C'est un Aqualien, le Dr. Louis THIRY (4) qui fut le premier conservateur de la réserve.

Rem. : de petites différences existent entre la superficie du site classé et celle de la réserve naturelle.

En 1982, la Heid des Gattes prend place parmi les « réserves biogénétiques européennes » (5).

En 1987, le site acquiert le statut de zone noyau de la zone de protection spéciale pour les oiseaux sauvages « Malchamps ».

En 1989 la réserve naturelle est agréée (Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 13.04.1989).

En 1993, elle figure parmi les sites du Patrimoine majeur de Wallonie (Auteurs multiples 1993, BELLÈRE, J., DUVIGNEAUD, J. et SAINTENOY-SIMON, J., 1993).

En 1996, par arrêté du gouvernement wallon (25 juillet 1996), elle prend place parmi le Patrimoine exceptionnel de Wallonie (Auteurs multiples 2004, BELLÈRE et de LEVAL 2004).

En 2002, par décision du Gouvernement wallon, elle est incluse dans la zone proposée Natura 2000 « Basse vallée de l'Amblève ».

Avec tous ces statuts de protection et vu l'intérêt extraordinaire suscité par le site auprès des scientifiques belges et étrangers, on aurait pu penser la réserve à l'abri de toute atteinte. Il n'en est rien !

6. Les problèmes qui se posent

6.1. Les chutes de pierres sur la route de Sougné-Remouchamps à Aywaille

Comme nous l'avons vu précédemment, les assises géologiques qui constituent la paroi de la Heid des Gattes sont particulièrement instables et la falaise montre clairement les cicatrices laissées par d'anciens éboulements. Ces cicatrices, qui témoignent d'importantes chutes de pierre, datent d'il y a de nombreuses années. En effet, depuis que nous visitons le site (près de vingt ans), aucune avalanche laissant de telles traces, n'a eu lieu. Elle aurait certainement barré la route. Les cicatrices sont dépourvues de végétation, car après la chute naturelle des roches friables superficielles, elles font apparaître la roche cohérente, peu propice à l'implantation de racines même après si longtemps (plus de 20 ans !).

De temps en temps quelques blocs de roche s'écrasent sur la route de Sougné-Remouchamps.

Il faut rappeler au sujet de cette route que, jadis, l'Amblève était longée en rive droite par un chemin de halage qui fut aménagé, lors de la seconde guerre mondiale par les Américains (DELSAUX 1958), pour laisser passer le charroi militaire. Par la suite, cette voie redevint un chemin plein de nids de poules qui, malgré les menaces évidentes posées par l'instabilité des rochers, fut transformée imprudemment par la commune en une petite route reliant Sougné-Remouchamps à Aywaille. Asphaltée et accessible au trafic automobile, elle a été bordée côté Amblève de glissières de sécurité en béton, particulièrement laides. La construction de la route de la rive droite se justifiait comme voie de délestage pour la N633, située en rive gauche. Celle-ci en effet traverse une zone bordée d'industries et de commerces avant son arrivée au village dans lequel elle est étroite et sinueuse. L'étranglement de la route est encore accentué par la présence de nombreuses terrasses de café qui « mordent » sur l'asphalte.

Tous les malheurs de la réserve naturelle trouvent leur origine dans la construction cette route.

Efforçons-nous de résumer les différentes péripéties, particulièrement complexes, qui ont suivi de petits éboulements.

A la suite de ces chutes de pierres, la société HIGH and DEEP fut chargée en 1992 du peignage de la paroi. Devant l'état inquiétant de celle-ci, cette entreprise a demandé qu'une expertise de la falaise soit faite.

Le 17.12.1992, la route et l'Amblève ont été interdites à toute circulation par Arrêté du bourgmestre, M. BONMARIAGE (6).

Après une étude topographique demandée au MET, en 1993, une expertise fut menée sous la direction du professeur MONTJOIE, en 1994. Elle montra qu'il fallait abattre entre 7800 et 12.200 m³ de pierres pour sécuriser 6 zones particulièrement instables de la paroi et permettre la réouverture de la route, mais qu'il y avait en tout 53 « compartiments » partiellement instables ! C'est-à-dire quasi toute la partie rocheuse de la réserve naturelle.

Sur la base de ces études le bourgmestre prend le 23.08.1994 un arrêté « décidant la chute forcée des rochers instables ». Cet Arrêté est ratifié par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

Ces travaux d'abattage n'ont pas été réalisés pour des raisons financières.

En 2004, à la suite de nouvelles chutes de pierre une nouvelle étude a été demandée à la société Rausch dont les conclusions amènent les autorités communales à envisager l'élimination des zones instables en utilisant des explosifs.

Un comité d'accompagnement est alors créé rassemblant divers experts et membres de diverses instances (DGATLP, Ardenne et Gaume, DNF, Commission des Monuments, Sites et Fouilles, délégués de la commune, etc.).

La société GREISCH-INGÉNIÉRIE, sollicitée, remet deux rapports : un rapport technique et un cahier spécial des charges. Ils concernent l'abattage en urgence, vu les dangers pour la sécurité publique (voir ci-dessous), de 2 massifs particulièrement menaçants (les massifs 28 et 38), situés à proximité et au-dessus de la chapelle Sainte-Barbe.

En effet :

- les massifs 28 et 38 menacent de s'abattre massivement sur la route et dans le lit de l'Amblève, barrant la rivière avec comme conséquence l'inondation du camping de Dieupart sis en rive gauche ;
- des pierres pourraient être projetées sur le camping et sur le château classé de Dieupart.

Le cahier des charges prévoit :

- une protection au pied de la zone à abattre de façon à éviter que des pierres tombent dans l'Amblève, l'établissement de protection afin de limiter les dégâts à une bande d'une longueur de 40 m environ au pied de la zone à éliminer, la protection des arbres et de la chapelle, la protection des câbles électriques de la ligne basse tension qui longe la route, au pied de la falaise ;
- l'établissement de filets pare-blocs au-dessus de la zone 28 pour retenir les blocs en provenance du haut du versant, la purge (= l'enlèvement manuel des blocs instables) des zones situées au-dessus des zones à enlever, et enfin l'abattage de celles-ci (zones 28 et 38).

(Cette étude a été amendée à plusieurs reprises, afin d'alléger autant que faire se peut, les conséquences de l'abattage. Par exemple, le dynamitage des rochers les plus cohérents, susceptible de déstabiliser encore plus les rochers, a été abandonné. Les travaux se feraient par « moyens mécaniques, pneumatiques ou hydrauliques uniquement tels qu'éclateurs mécaniques, barres à mine, marteaux-piqueurs, aiguilles vibrantes, coussins gonflants... » Une étude d'incidence fut alors menée rapidement (du 19 au 27 août 2004) par O. GUILLITTE. (COSSEY 2004). Elle comporte un important volet repris de divers documents bibliographiques

et passe en revue les différentes contraintes qui pèsent sur le site étant donné ses multiples statuts de protection. Il analyse l'impact des mesures d'abattage sur l'environnement et propose un certain nombre de mesures « préventives, compensatoires et complémentaires à prendre avant, pendant et après le chantier ». Il est impossible ici d'examiner en détail son analyse. En gros, O. GUILLITTE préconise l'abattage moyennant certaines précautions et envisage à 6 reprises la réouverture de la route! (rapport définitif d'août 2004, p. 3 « *si la route est réouverte au trafic motorisé* »! et p. 29 « *en raison de la réouverture très probable de la circulation au pied de la falaise...* »). **Dans le complément à ce document (8 septembre 2004), O. GUILLITTE dit ce qui suit : « L'obtention de la demande actuelle (l'abattage des zones 28 et 38, NDLR) est un préalable nécessaire mais loin d'être suffisant pour envisager cet autre projet (la réouverture d'une circulation au pied de la falaise, NDLR) ... celui-ci ne pourra être vraiment évalué que si une demande concrète de permis à cet effet soit déposée avec toutes les précisions nécessaires comme le trafic proposé, les aménagements de la voirie à effectuer et toute autre information qui ne peut encore être clairement établie à ce jour. » Il faut avoir bien présent à l'esprit que la réouverture de la route est le but final poursuivi.**

GREISCH-INGENIERIE prévoyait que « le produit des abattages est évacué par l'entrepreneur en charge des travaux, en tout endroit de son choix pour lequel il a obtenu les autorisations préalables nécessaires. »

O. GUILLITTE propose de faire trois choses

1°) de racler les éboulis de bas de pente et de les stocker

2°) de stocker ailleurs les produits des premiers éboulements résultant des purges

3°) d'entasser dans l'ancienne carrière de la Falize les produits de l'éboulement total et les recouvrir des déblais du 2° et du 1° afin de récupérer le stock grainier. La même opération pourrait être menée en ajoutant au 3° des restes de mortier provenant de l'implantation des filets pare-blocs ;

Il espère ainsi de cette manière que les fougères et les plantes rares présentes avant abattage reprennent dans ce milieu perturbé.

L'application de mesures d'abattage, même « douces », détruirait une partie de la flore et de la végétation, si rares et si précieuses, de la Heid des Gattes sans espoir de reconstitution avant de nombreuses années (si elle se reconstitue jamais). En effet, elle ferait disparaître les roches les plus fragmentées qui accueillent la flore la plus intéressante et mettrait à nu les assises massives sur lesquelles la flore peine à se réinstaller. D'autre part, la partie aval des travaux subirait des chutes de pierre importantes, écrasant la flore et la végétation situées sur leur passage. Les engins utilisés (mais que les protecteurs de l'environnement se rassurent, ils fonctionneraient à l'huile biodégradable !) abîmeraient également des surfaces non négligeables ; un compresseur, un campement, des installations sanitaires... seraient installés sur le replat de la carrière de la Falize, replat qui porte une pelouse particulièrement remarquable à armoise champêtre, aster linosyris, etc. Les allées et venues des ouvriers » vont évidemment aussi faire des dégâts. Il faut noter que les diapositives que nous avons prises en 2004 montrent le massif 38 auréolé de *Lychnis viscaria*, plante intégralement protégée, particulièrement abondante à cet endroit et qui pâtira certainement des travaux.

6.2. Le camping

Le camping, établi dans la plaine alluviale de l'Amblève, est inondé à chaque crue importante de la rivière. Les caravanes « résidentielles » sont d'ailleurs surélevées par des blocs de béton.

Or, il est désormais interdit de maintenir des campings dans des zones inondables (CWATUP). Les hôtes de l'endroit avaient d'ailleurs été prévenus que s'ils restaient dans le site, c'était à leurs risques et périls. L'actuel bourgmestre M. DODRIMONT a cependant réintroduit un permis d'environnement qui a heureusement été refusé par le Ministre LUTGEN. Cette décision est capitale car la principale raison d'abattre les massifs 28 et 38, c'est-à-dire la sécurité publique, tombe.

6.3. Le château de Dieupart

Le château de Dieupart est classé (voir ci-dessus) et pourrait être touché par des pierres éboulées.

6.4. L'Amblève

Les bords de l'Amblève portent une forêt alluviale (habitat Natura 2000 prioritaire) limitée à une étroite galerie. Un éboulement naturel pourrait casser quelques arbres. Un éboulement artificiel aussi d'ailleurs.

6.5. Les chèvres

Heid des Gattes signifie colline ou montagne (Heid) des chèvres (Gattes). Les chèvres sont donc un élément essentiel du site. Dans le plan de gestion mis au point en 1987 (DUVIGNEAUD et SAINTENOY-SIMON), les auteurs ont considéré que quelques bêtes pouvaient être utiles à la gestion du site étant donné qu'elles pouvaient aller brouter dans des endroits inaccessibles. Mais point trop n'en faut ! De quelques animaux, se chauffant paresseusement au soleil sur les dalles des carrières, broutant en sous-bois ou perchées sur les pointements rocheux, on est passé à un troupeau trop important pour la superficie du site. Certes, quelques bêtes ont été éliminées ou déplacées, mais cela ne suffit pas et il y a surcharge. Lorsque leur « estomac » crie famine, elles se délectent des écorces des arbres et arbustes qui dépérissent et meurent, y compris les essences rares !

Le problème est le suivant : personne ne sait à qui appartient ce troupeau. Comment est-il possible, dans une petite commune, qu'on ne connaisse pas le propriétaire d'un troupeau, qui doit avoir une certaine valeur !

Une chose est certaine, le troupeau n'appartient pas à Ardenne et Gaume qui ne peut certainement pas abattre de bêtes d'autant plus que ce sont des animaux domestiques ! Il y a là incontestablement un problème délicat à résoudre.

6.6. Les plantes invasives (voir SAINTENOY-SIMON 2003 et SAINTENOY-SIMON 2005).

Dans son étude d'incidence, O. GUILLITTE (2004) cite comme menaces pour la réserve naturelle plusieurs espèces dont :

Le séneçon sud-africain ou séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*). Rappelons (SAINTENOY-SIMON 2005) que le séneçon sud-africain est apparu dans la région de Verviers, apporté avec la laine de moutons d'origine exotique. Les eaux de lavage de laines, rejetées dans la Vesdre, ont permis la germination sur les berges et les graviers de la rivière d'une quantité de plantes exotiques. Si la plupart de ces espèces - qui faisaient les délices des botanistes de l'époque -

ont disparu, certaines par contre se sont bien implantées chez nous gagnant presque tout le pays. Ce fut le cas du sénécion sud-africain qui fut signalé pour la première fois en Belgique à la fin du XIXe siècle et qui a commencé à se répandre dans les années 1970-1980, pour connaître ces vingt dernières années, un développement « explosif ». Plante des lieux secs et arides, elle s'est d'abord propagée vers Liège puis vers l'ouest, en suivant les bords des routes, des autoroutes, des voies ferrées, les grandes vallées... Arrivée à Bruxelles dans les années 1980 (SAINTENOY-SIMON et BRUYNSEELS 1982), elle a envahi toute la Région bruxelloise (GODEFROID 1996) et continuant sa progression, elle a terminé sa course dans les dunes ! Malgré son origine méridionale, la plante résiste bien aux fortes gelées et semble aussi supporter le salage des voies de communication. Les gares désaffectées, les terrains vagues, les terrils et d'une manière générale les sites perturbés l'accueillent. Depuis quelques années, la plante a une fâcheuse tendance à s'introduire dans les milieux naturels comme les rochers calcaires de la vallée de la Meuse (Marche-les-Dames...) (SAINTENOY-SIMON et BUNGART 2004), les coupes de restauration des pelouses (Furfooz, Champalle...)(SAINTENOY-SIMON et DUVIGNEAUD 2001) et récemment dans les rochers de la Heid des Gattes.

A la Heid des Gattes, nous avons découvert sa présence lors d'une visite avec des journalistes de RTC-Liège. L'existence du sénécion sud-africain y est préoccupante bien qu'elle ne menace pas, à notre avis, les plantes indigènes. Son élimination est plus que problématique étant donné que la Heid des Gattes est constamment arrosée des semences provenant des bretelles, autoroutes et sites perturbés avoisinants, où elle pullule. Dans ce cas « organiser des vestiaires ou les vêtements des travailleurs restent sur place pendant la ou les périodes de travaux et soient emportés dans des sacs de plastique pour nettoyage » (GUILLITTE 2004) est méritoire mais parfaitement illusoire si les abords de la réserve ne sont pas débarrassés de la plante. D'autre part, faire éradiquer le sénécion par des personnes non spécialistes - même recevant une brève formation - est fort dangereux. En effet, nous avons pu constater qu'une bande d'environ 1 m de large de composées à fleurs jaunes d'aspect assez semblable à celui du sénécion avait été fauchée dans la carrière de la Falize alors qu'il s'agissait en fait d'*Aster linosyris*, plante intégralement protégée ! Les chèvres ne sont ici d'aucune utilité, car la plante contient des alcaloïdes toxiques et n'est pas broutée par ces animaux. En outre, ses racines sont superficielles et on pense qu'elles sont téléttoxiques c'est-à-dire qu'elle sécrètent dans le sol des substances chimiques toxiques pour les plantes environnantes, ce qui pourrait poser des problèmes en cas de juxtaposition avec des plantes indigènes.

La balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*).

La balsamine de l'Himalaya provient des Indes et de l'ouest de l'Himalaya où elle se développe jusqu'à une altitude de près de 4000 m.

Apparue en tant que plante ornementale - elle est si belle que ses fleurs très colorées et un peu bizarres la font parfois prendre pour une Orchidée !- la plante s'est échappée des jardins et a gagné chez nous, d'abord les cours d'eau du nord et du centre du pays, puis la vallée de la Meuse et de la Vesdre. Depuis un quart de siècle, la distribution de la plante a fortement changé ; elle s'est largement répandue dans le sud du pays, le long des cours d'eau (Dyle, Bocq, Ourthe, Semois, Meuse, Escaut...) et est présente maintenant dans tous les districts phytogéographiques. Elle reste toutefois plus rare dans le district ardennais, en dehors de la vallée de la Semois. La plante est un danger pour la flore des bords de rivière car elle est très envahissante et élimine la flore indigène (7).

La balsamine de l'Himalaya ne menace nullement les rochers de la Heid des Gattes, mais par contre, elle est envahissante le long de l'Amblève et sur les îlots de la rivière.

La renouée du Japon (*Fallopia japonica*)

La renouée du Japon est originaire d'Asie orientale (Chine, Japon, Corée, Taiwan). Elle est actuellement largement naturalisée en Europe et existe - d'ouest en est - de la côte atlantique jusqu'à la Mer Noire et - du sud au nord - du Portugal et de l'Espagne jusqu'aux côtes de Norvège et de Finlande.

On pense que les individus de la renouée du Japon observés actuellement en Europe proviennent de graines apportées aux Pays-Bas, vers 1830, par le botaniste allemand VON SIEBOLD (VANDEN BERGHEM 1997). Elles furent semées avec l'espoir (déçu !) que la plante puisse être utilisée comme fourrage pour nourrir le bétail et, par la suite, elle fut utilisée comme espèce ornementale et en particulier pour « meubler » rapidement des espaces vides. Elle pose de réels problèmes le long des berges de cours d'eau, dans les terrains vagues... où elle forme de populations tellement denses que sous elles aucune flore indigène ne peut plus se développer.

Il semble que la première mention de la plante en Belgique date de 1882. Elle est restée fort rare jusqu'en 1945. Ensuite elle se mit à proliférer et gagna toutes les régions naturelles de notre pays. Actuellement elle occupe des centaines de localités et son extension ne cesse de progresser. En effet, elle peut être disséminée très facilement par des fragments de rhizomes contenus dans des terres rapportées (remblai, bord de route, digues) ou dans des déchets amenés dans les décharges. D'autre part, les rhizomes peuvent être répandus lors des crues qui les arrachent aux berges. Elle ne constitue pas une menace pour les rochers de la Heid des Gattes, mais bien pour les berges de l'Amblève qu'elle colonise depuis bien longtemps déjà.

Le buddlea (*Buddleja davidii*)

Le buddléa est originaire de Chine. Il fut introduit comme plante ornementale au XVIII^e siècle. En effet, ses panicules formées de centaines de petites fleurs violet clair sont très gracieuses et attirent nombre d'insectes (c'est « l'arbre à papillons »). La plante colonise surtout les sites perturbés des villes : bâtiments en ruine, vieux murs, trottoirs, friches... mais on peut la rencontrer en dehors de celles-ci par exemple dans d'anciennes carrières... Elle pourrait s'introduire dans les rochers de la Heid des Gattes, mais éradiquée dès son apparition, elle ne devrait pas poser trop de problèmes.

6. 7. Les sentiers

Parcourir la Heid des Gattes était pratiquement impossible jadis et très dangereux sur les roches friables. M. Delsaux, alors chef de cantonnement à Aywaille, en fit la triste expérience en se cassant la cuisse après une chute de plusieurs mètres! Peu après la création de la réserve naturelle, un sentier fut aménagé sous sa direction. Ce sentier partait du chemin du Cul de l'Affroyage pour déboucher le long d'un des anciens bâtiments de la carrière, après avoir traversé obliquement la réserve naturelle. Muni de mains courantes, de câbles... dans les passages difficiles, ce sentier était relativement praticable. Quelques années plus tard cependant, il était déjà devenu dangereux... Mais il permettait encore de gagner les affleurements et d'y faire des observations parfois au prix de quelques acrobaties. Dans son état actuel, il est déconseillé de l'emprunter si l'on n'est pas un peu sportif, le passage vers la carrière de la Falize étant assez délicat.

Un autre sentier permet de relier les deux carrières (Goiveux et La Falize) (8). Nous ne savons pas quelle est son origine, mais il a peut-être été créé par les ouvriers carriers. Extrêmement dangereux, il n'est accessible qu'aux chercheurs désireux d'étudier le site. Depuis l'étude que nous avons faite en 1988, le sentier déjà très difficile est devenu franchement « casse-gueule » étant donné l'érosion quasi permanente de ses bords.

La restauration des sentiers, au moins celui accessible (?) au public est prévu dans le plan de gestion.

6.8. L'inaccessibilité de la réserve.

On fait parfois remarquer qu'une réserve naturelle inaccessible au public n'a aucun intérêt et qu'elle constitue un champ d'études uniquement réservé à quelques scientifiques. Cette réflexion est pertinente. Mais il faut voir plus loin. Si la réserve est interdite d'accès c'est parce qu'elle est dangereuse et particulièrement sensible. « Pour contempler notre falaise dit Delsaux (1958), il faut s'arrêter à Dieupart, et, après être passé sous le chemin de fer, gravir les petits sentiers qui s'élèvent dans la montagne ou encore emprunter à Remouchamps, l'ancien chemin de halage qui longe la rive droite et passe au pied du rocher » et il souligne « l'intrépidité » des botanistes qui ont étudié le site et les entomologistes « qu'aucune exploration ne rebute. » Le public n'est pas admis dans bien d'autres sites préservés (arènes du coq de bruyère dans les Hautes-Fagnes, réserves chiroptérologiques, falaises mosanes, Lascaux, en France...). Il s'agit de protéger une flore et une faune uniques et cela implique des mesures drastiques pour la circulation du public. La fréquentation trop intense du site (et cela vaut aussi pour les scientifiques) pourrait aussi empêcher la réinstallation du faucon pèlerin qui y nichait jadis.

6.9. Le bail emphytéotique

O. GUILLITTE (2004, p. 1) (9) a proposé qu'un juriste se penche « notamment sur les conséquences du bail emphytéotique ». C'est ce que la commune a appliqué et, désireux de se débarrasser d'une association si encombrante et récalcitrante, le bourgmestre d'Aywaille, M. DODRIMONT, tente maintenant de résilier le bail emphytéotique passé avec Ardenne et Gaume, qui lie les deux parties pendant de nombreuses années encore (jusqu'à 2052 !). L'affaire est complexe et a été confiée à notre avocat, Maître LEBRUN. On est loin du climat de confiance décrit par M. MAYNÉ en 1953 !

7. Les solutions

L'abattage des massifs 28 et 38 ne peut être acceptée étant donné que cette mesure détruirait une partie d'un site de toute première importance et constituerait un précédent qui pourrait être évoqué par la suite pour poursuivre la « sécurisation » de la falaise et rétablir la route. En effet, la continuation des abattages est prévue par O. GUILLITTE (2004, p. 23) dans les conditions suivantes c'est-à-dire : « qu'un abattage de cette importance (celui prévu des massifs 28 et 38, NDLR) ne puisse pas se reproduire dans les falaises naturelles avant que l'on soit assuré d'une reconstitution suffisante des populations de plantes qui ont été significativement atteintes par les travaux ou du moins que la dynamique qui permet cette reconstitution est bien en place. Un délai minimum de 10 ans est très probable avant que l'on puisse se prononcer. »

Il est donc clairement prévu de poursuivre les abattages, après reconstitution de la flore qui, à notre avis, et au vu de ce qui se passe ailleurs, ne se fera pas après 10 ans, ni même après 20 ans !

Pourtant des solutions existent.

7.1. La fermeture définitive de la route.

Logiquement, la route devrait rester définitivement fermée à la circulation, car, comme le faisait remarquer le géologue, M. BELLIERE (Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles), il serait criminel de la rouvrir - même après abattage des massifs 28 et 38 - étant donné les éboulements toujours possibles des autres zones instables qui persisteraient et à la suite des vibrations causées par le trafic.

Nous sommes bien conscients de ce que la fermeture de cette route de délestage va causer des perturbations dans la circulation à Aywaille. Pourtant des solutions alternatives avaient été proposées de façon à déplacer la route sur la rive gauche plus ou moins parallèlement à la N633 et à la faire passer sur un pont au delà de la partie dangereuse (l'occasion s'est présentée, mais ce fut un pont piétonnier qui fut construit). Les autos passeraient par là, mais à vitesse réduite, alors que les camions, générateurs de vibrations et de chocs susceptibles de rendre la paroi encore plus instable, remonteraient vers Florzé. Cette solution n'a jamais vraiment été étudiée et en regard des sommes considérables dépensées à étudier la possibilité d'abattre les zones instables, on aurait pu consacrer un peu d'argent à envisager cette solution qui arrangerait tout le monde y compris certains habitants de Sougné confrontés naguère à un trafic dangereux.

Dans la zone la plus menacée, la route pourrait être remplacée par un fossé profond qui pourrait absorber la plus grande partie d'un éboulement - pour autant que toute la masse s'éboule d'un coup - ce qui n'est pas certain. Cette solution avait déjà été préconisée jadis.

7.2. Le détournement de l'Amblève

Le détournement de l'Amblève pour éviter qu'en cas de chute massive de rochers, son cours soit barré, telle est la solution préconisée par O. GUILLITTE. Absolument irréaliste, cette solution-gag a été repoussée par tout le monde.

7.3. La fermeture du camping

Il est évident que la fermeture du camping réduira à néant les risques pour la sécurité publique. Le permis d'environnement ayant été refusé, le camping devra être fermé et de ce fait l'urgence pour motif de sécurité publique tombe.

8. La gestion du site

Un plan de gestion a été établi en 1987 (DUVIGNEAUD et SAINTENOY-SIMON).

Il préconise différentes interventions, mais, la route étant fermée depuis plus de dix ans, certaines mesures de gestion n'ont pas pu être prises faute d'accès suffisant.

Néanmoins, la fontaine de Pied-Vache a été dégagée des broussailles qui l'encombraient, le pied du talus « côté joubarbes » a été entretenu et la plupart des buissons ont été coupés. La zone à joubarbe a donc retrouvé un éclaircissement suffisant. Cette opération a permis de se rendre compte que la population était plus étendue qu'on ne le croyait non seulement vers

l'est, mais aussi vers l'ouest. Ce fait découvert en 2001, par les ouvriers qui travaillaient dans des conditions parfois difficiles, a été observé également par M. de LEVAL (Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles), J. SAINTENOY-SIMON et C. VERSTRAETEN).

La commune a proposé de réaliser trois mesures de gestion :

- l'arrachage de séneçons
- l'abattage des arbustes au pied du versant
- la restauration des sentiers

Très bien direz-vous. Oui mais ! Il s'agit de mesures préparatoires et compensatoires à l'abattage. Ardenne et Gaume n'a donc pu donner son accord puisque dans ce cas, elle autorisait implicitement l'élimination des massifs 28 et 38.

Les mesures de gestion proposées par la commune (elles figurent dans le plan de gestion remis par Ardenne et Gaume, sauf en ce qui concerne les séneçons qui n'étaient pas présents sur le site en 1987) sont surtout destinées à faciliter le travail d'abattage et la circulation des ouvriers du chantier sur les sentiers, en sécurisant ceux-ci et en implantant sur leurs bords des points d'ancrage pour d'éventuelles descentes en rappel, des rampes, etc. La pose d'échelles ou d'escaliers faciliterait le départ, très délicat, des sentiers du fond de la carrière de la Falize. Corollairement, ces mesures devraient permettre à nouveau la circulation du public (mais certainement pas de classes d'enfants !) et à faciliter les études ultérieures des scientifiques. Notons que le passage répété sur ces dalles et sentiers escarpés à déjà fortement érodé la végétation.

9. Les carrières de la Falize et de Goiveux

La Heid des Gattes ne peut être séparée de son contexte Natura 2000. En plus de petits massifs encore intacts, tout à fait remarquables qui subsistent çà et là, les carrières de la Falize et de Goiveux sont toutes les deux fort intéressantes. Nous ne parlerons cependant brièvement que de la carrière de la Falize étant donné que nous n'avons pas eu l'occasion de passer récemment dans celle de Goiveux.

La carrière de la Falize est incluse dans le site Natura 2000 « Basse vallée de l'Amblève ».

Elle est formée de trois parties principales :

- un front d'exploitation formant une falaise quasi verticale de roche cohérentes, très peu recolonisée par la végétation et surmontée de broussailles. Le hibou grand-duc y est installé depuis quelques années.
- d'un replat sur lequel s'est établie une pelouse steppique à armoise champêtre, fétuque des rochers siliceux, aster linoxyris, ophrys abeille, etc. Si l'abattage devait se faire, on y mettrait un compresseur, un campement, un conteneur, des installations sanitaires... qui ne manqueraient pas de l'abîmer de même que l'entreposage des roches abattues remontées là dans l'espoir d'y voir repousser les fougères rares du site!
- de vastes éboulis. C'est en creusant ces éboulis pour agrandir le terrain situé à son pied que toute une partie s'est écroulée de même que le sentier d'accès à un petit massif-témoin, échappé par miracle à la destruction et qui groupe quasi toutes les espèces rares de la Heid des Gattes.

Ces éboulis portent de vastes populations d'oseille à feuilles rondes (*Rumex scutatus*) et des tapis d'orpins (*Sedum album* principalement). Ce dernier groupement est à inclure dans l'*Alyso-Sedion* albi, habitat Natura 2000 prioritaire.

En plus de son intérêt biologique, la carrière présente aussi un intérêt géologique, car, entre autres, des dalles couvertes de ripple-marks y sont bien dégagées.

L'une d'entre elles sert d'accès au « chemin des scientifiques » et elle a déjà souffert du va-et-vient de ces derniers mois.

Le chemin d'accès est longé d'une bordure d'*Aster linosyris*, plante intégralement protégée mais qui, comme nous l'avons dit plus haut, a été en partie fauchée

Le bourgmestre, M. DODRIMONT s'est engagé à interdire la circulation automobile en dehors des chemins. Il a aussi marqué son accord pour faire de la carrière de la Falize une réserve naturelle, mais à la condition que l'abattage ait lieu! On tourne en rond !

Conclusions

La levée de boucliers consécutive au projet d'abattage de la Heid des Gattes est à la mesure de son intérêt hors du commun. De très nombreuses associations ont vivement protesté contre l'éventuelle mise en application de ce plan (voir aussi SAINTENOY-SIMON et DUVIGNEAUD 1995, SAINTENOY-SIMON 2004 et 2005). Nous les en remercions vivement, en particulier Coalition Nature et Inter-Environnement Wallonie. Sans elles, il est probable que le site aurait déjà été abattu.

Le problème de la Heid des Gattes doit être vu globalement, en tenant compte de son contexte Natura 2000 et en insistant sur le caractère unique du site. Refuser l'abattage, envisager des mesures alternatives, proposer de fermer la route et surtout le camping, examiner la possibilité de mettre en réserve naturelle les carrières avoisinantes (au moins la carrière de la Falize), n'est pas « faire une mixture épouvantable des dossiers » (GUILLITTE, lettre du 3 septembre 2004) mais, au contraire, essayer de dégager des solutions mûrement réfléchies, durables et les moins dommageables pour l'ensemble du site.

Le refus du permis d'environnement relatif au camping est une étape importante qui fait tomber l'impératif de l'abattage pour raison de sécurité publique.

Mais si nous avons gagné une bataille, nous n'avons pas encore gagné ce qu'il faut bien appeler « la guerre ».

(1) Les ripple marks sont des traces fossilisées d'anciens rivages marins.

(2) Une réserve naturelle a été créée à Dieupart, par bail emphytéotique passé entre la commune d'Aywaille et l'asbl. « Laboratoire souterrain d'Acclimatation de Dieupart-Aywaille », le 6 août 1976.

(3) La chapelle est entourée de thuyas et de marronniers qu'on propose (GUILLITTE 2004) d'abattre (c'est une manie!) pour les remplacer par « des tilleuls à grandes feuilles, arbre indigène en station et à force symbolique» (qu'est ce qu'un arbre à force symbolique???) Des arbres à haute tige sous une ligne électrique basse tension, voilà de futurs bonzaïs!

(4) Ironie du sort, la maison communale d'Aywaille se trouve place Louis Thiry! Il doit se retourner dans sa tombe.

(5). Le réseau européen de réserves biogénétiques, mis en place par le conseil de l'Europe, a été établi « afin de conserver des exemplaires représentatifs de la faune, de la flore et des

zones naturelles européennes... » (DUVIGNEAUD 1983, *Naturopa*, **41**, 1982). Il préfigure les « sites Natura 2000 ».

(6) La fermeture de la route et donc l'absence d'entretien de ses bords a eu un effet inattendu : l'apparition de centaines de pieds d'une petite graminée annuelle, poussant dans les rochers secs et ensoleillés, *Catapodium rigidum*, jamais signalée à la Heid des Gattes!

(7) Paradoxalement cette plante hautement invasive est protégée dans certaines parties côtières du Cotentin!

(8) Un projet de tunnel passant sous la Heid des Gattes pour relier les deux carrières avait été imaginé. Il ne fut heureusement pas réalisé.

(9) Lors du colloque « Le Réseau écologique », tenu le vendredi 10 décembre 2004 à Dampremy, O. GUILLITTE a ardemment défendu entre autres les sites à biodiversité particulièrement riches... Faites ce que je dis...!

Bibliographie

ANONYME, 1952.- Excursion du 14 juillet, en autocar, à Remouchamps et aux alentours. *Natura mosana*, **5** : 53.

ANONYME, 1998.- Visite de la réserve naturelle de Dieupart (Aywaille). 12 et 13 septembre 1998. Journées du Patrimoine. Pas de pagination.

ARNOLDS, E., BRINKMAN, J., ENGELS, F., van HAPEREN, A. et STAAL, C., 1977.- Florzè. Een natuurhistorische en geologische verkenning van een Belgisch heuvellenschap. *Publ. Natuurh. Gen. Limburg.*, **27/1** : 1-120.

AUQUIER, P., 1972.- La distribution de *Festuca pallens* Host en Belgique et dans les régions limitrophes. *Natura mosana*, **23/4** : 114-116.

AUQUIER, P., 1974.- Biosystématique, taxonomie et nomenclature du groupe de *Festuca ovina* L. s.l. (*Poaceae*) en Belgique et dans quelques régions voisines. Université de Liège, Département de botanique, Mémoire présenté en vue de l'obtention du Doctorat en Sciences botaniques, 441 pp.

AUTEURS MULTIPLES, 1993.- Le Patrimoine majeur de Wallonie ». Allier-Liège. Editions du Perron, 495 pp.

AUTEURS MULTIPLES, 2004.- Le Patrimoine exceptionnel de Wallonie. DGATLP, Division du Patrimoine. 624 pp.

BEAUJEAN, J., 1997.- La joubarbe d'Aywaille, une plante protégée par la loi... menacée de destruction volontaire. *Revue verviétoise d'Histoire naturelle, Printemps 1997* : 7-14.

BELLIÈRE, J., DUVIGNEAUD, J. et SAINTENOY-SIMON, J., 1993.- Aywaille, Sougné-Remouchamps. Heid des Gattes. In « le Patrimoine majeur de Wallonie ». Allier-Liège. Editions du Perron, 495 pp. (p.214-216).

BELLIÈRE, J. et de LEVAL, J., 2004.- Aywaille, Sougné-Remouchamps. La Heid des Gattes. In « Le Patrimoine exceptionnel de Wallonie ». DGATLP, Division du Patrimoine. 624 pp.(pp. 266-269).

BRIS, A. et SLADDEN, Ch., 1898.- Compte-rendu de l'herborisation générale de la Société Royale de Botanique de Belgique en 1898. *Bull. Soc. r. bot. Belg.*, **37**. Comptes-rendus des séances : 118-130.

CHESNOY, Y., DELPECH, R., DUVIGNEAUD, J., MANDIN, J.-P., PEDOTTI, P., SORNICLE, R. et THIEBAULD, Ph., 1998.- Comptes rendus de la session extraordinaire de la Société botanique de France en Belgique. *Journal Bot. Soc. Bot. France*, **8** : 5-24.

COSSEY, M., 2004. Destruction de la Heid des Gattes. Une étude « septique » consacre l'incohérence. *Coalition Nature*, 2 pp.

DARIMONT, F., 1945.- Un site biologique à protéger : la « Heid des Gattes » près d'Aywaille. *Bull. Soc. r. Bot. Belg.*, **77** : 7-13.

DELSAUX, R., 1958.- La réserve naturelle de la « Heid des Gattes ». *Parcs nationaux*, **13** :94-98. Reproduit dans *Ardenne et Gaume, Monographie 2* : 47-51.

DELVOSALLE, L. et RONCART, R., 1950.- Compte rendu de l'excursion du 11 mai 1950 à Martinrive-Aywaille. *Natura mosana*, **3** : 39-41.

DE SLOOVER, J.-L. et LEBRUN, J., 1984.- Les terrasses fleuries de l'Oesling (Ardenne sud-orientale) (Pelouses à *Festuca heteropachys* sur gradins et dalles de roches siliceuses). *Lejeunia*, N.S., **114** : 28 pp.

DURAND, T., 1899.- Prodrôme de la flore belge. Tome III. Phanérogames. Bruxelles, A. Castaigne, 1112 pp.

DUVIGNEAUD, J., 1983.- Protection de la nature. *Naturalistes belges*, **64/2** : 63 (réserves biogénétiques européennes).

DUVIGNEAUD, J. et SAINTENOY-SIMON, J., 1987.-Réserve naturelle de la Heid des Gattes. Province de Liège. Commune d'Aywaille (Sougné-Remouchamps). Demande d'agrément. Inventaire des données écologiques disponibles. Objectifs poursuivis par la gestion et périodes d'intervention. Bruxelles, Ardenne et Gaume, document dactylographié, 7pp. + 1 plan.

DUVIGNEAUD, J. et SAINTENOY-SIMON, J., 1988.- La Heid des Gattes à Sougné-Remouchamps (Aywaille). *Parcs nationaux*, **43/4** : 108-126.

DUVIGNEAUD, J. et SAINTENOY-SIMON, J., 1990.- Flore et végétation de la Heid de Stinval (Louveigné, province de Liège). *Naturalistes belges*, **70/4** : 129-137.

GODEFROID, S., 1996.- A propos de l'extension spectaculaire de *Fallopia japonica*, *F. sacchalinensis*, *Buddleja davidii* et *Senecio inaequidens* en Région bruxelloise. *Dumortiera*, **63** : 9-16.

GREISCH-INGENIERIE, 2004.- Heid des Gattes à Aywaille. Sécurisation de la paroi rocheuse au droit des zones 28 & 38. 20 pp. + annexes (nombreuses photos).

GREISCH-INGENIERIE, 2004.- Heid des Gattes à Aywaille. Techniques d'intervention au droit des zones 28 & 38. 29 pp. (nombreuses photos).

GUILLITTE, O., 2004. Evaluation appropriée des incidences sur l'environnement en matière de conservation de la nature relative au projet de sécurisation de la paroi rocheuse de la Heid des Gattes, au droit des zones 28 et 38 à Aywaille. Rapport définitif, août 2004. Université de Liège. Département des Sciences et Gestion de l'environnement. Conseils et Recherches en Ecologie appliquée. aCrea. 32 pp. + annexes.

GUILLITTE, O., 2004. Evaluation appropriée des incidences sur l'environnement en matière de conservation de la nature relative au projet de sécurisation de la paroi rocheuse de la Heid des Gattes, au droit des zones 28 et 38 à Aywaille. Complément d'évaluation sur les solutions alternatives. 8 septembre 2004. Université de Liège. Département des Sciences et Gestion de l'environnement. Conseils et Recherches en Ecologie appliquée. aCrea. 7 pp.

GUILLITTE, O., 2004.- Réintroduisons le bon sens. Editorial de Réserves naturelles n° 1, janvier-février 2004 : 3.

JACQUEMART, S., 1967.- Faune collemboologique de la Heid des Gattes (Remouchamps) (1^{ère} note). *Bull. Inst. R. Sc. nat. Belg.*, **43/20** : 8 pp.

LAMBINON, J., 2004.- A propos des introductions et réintroductions : protéger la biodiversité naturelle ou créer des « Jurassic Parks ». *Natura mosana*, *57/2* : 50-52.

LAWALRÉE, A., 1956.- Plantes médio-mosano-rhénanes. *Dodonea*, 23 e année : 228-253.

LEBEAU, J., 1970.- Excursion du 31 mai 1970 à la Heid des Gattes à Aywaille et aux Roches Noires à Comblain-au-Pont. *Natura mosana*, **23** : 78-81.

LECLERCQ, J., 1945.- Inventaire cécidologique de la Heid des Gattes, près d'Aywaille. *Lejeunia*, **9** : 45-48.

LECLERCQ, J., 1953.- Diptères récoltés à la Heid des Gattes. *Bull. Ann. Soc. ent. Belg.*, **89** : 305.

LECLERCQ, J., 1954.- Mollusques terrestres de la Heid des Gattes, site protégé par l'a.s.b.l. Ardenne et Gaume. *Parcs nationaux*, **9** : 98-99.

LEJEUNE, A.L.S., 1811-1813.- Flore des environs de Spa. Liège. 2 vol., VIII + 254 pp.

LEJEUNE, A.L.S., 1824.- Revue de la Flore des environs de Spa. Liège, VIII + 263 pp.

MARCHAL, E. et BODSON, L., 1870.- - Compte-rendu de la neuvième herborisation générale de la Société Royale de Botanique de Belgique (1870). *Bull. Soc. r. bot. Belg.*, **9** : 372-406.

MARÉCHAL, A., 1947. - Deuxième journée - Dimanche 16 juin 1946. In Compte-rendu de l'herborisation de la Société Royale de Botanique de Belgique, dans les environs de Liège, les 15 et 16 juin 1946. *Bull. Soc. r. bot. Belg.*, **79** : 116-122.

MAYNÉ, R., 1953.- Inauguration de la Heid des Gattes, le 27 septembre 1953. Discours du Président. *Parcs nationaux*, **8** : 134-138.

MORREN, E., 1873.- Note sur la joubarbe d'Aywaille, *Sempervivum funckii* BR. var. *aqualiense*. *Bull. Soc. bot. France*, session en Belgique, **20** : LXIII-LXVII et *La Belgique horticole*, **23** : 161-166, pl. XI-XII.

RAPPE, A., 1958.- Croquis ornithologiques en Belgique : La Heid des Gattes. *Parcs nationaux*, **13** : 100-101.

SAINTENOY-SIMON, 1997.- Les réserves naturelles d'Ardenne et Gaume. *Ardenne et Gaume, Monographie* **16**, 64 pp.

SAINTENOY-SIMON, 2005 ?- Liste rouge des espèces végétales de Wallonie. A paraître.

SAINTENOY-SIMON, J., 2003.- Les plantes exotiques naturalisées et les espèces invasives en Wallonie. *Parcs et Réserves d'Ardenne et Gaume*, **58/1** : 23-39.

SAINTENOY-SIMON, J., 2004. Editorial. *Adoxa*, **43-44**, repris en grande partie et complété dans Heid des Gattes. *Amon nos Autes. Bull. Info. Ardenne et Gaume*, **2** (janvier 2005) : pas de pagination.

SAINTENOY-SIMON, J., 2005.- Quatre espèces invasives : *Fallopia japonica*, *Heracleum mantegazzianum*, *Impatiens glandulifera*, *Senecio inaequidens* (Titre provisoire). En cours de publication (R.W.).

SAINTENOY-SIMON, J., DUVIGNEAUD, J. et BUNGART, G., 2000.- Le site de Freyr. Comment concilier escalade et conservation de la Nature. *Naturalistes belges*, **81/1** : 1-32 + 1 plan.

SAINTENOY-SIMON, J. et BRUYNSEELS, G., 1982.- *Hirschfeldia incana* (L.) LAGRÈZE-FOSSAT, *Corispermum leptopterum* (ASCHERS.) ILJIN et *Senecio inaequidens* DC dans la gare Josaphat (Schaerbeek, Bruxelles). *Dumortiera*, **23** : 26-27.

SAINTENOY-SIMON, J. et DUVIGNEAUD, J., 2001.- Champalle, Poilvache et Crèvecoeur. *Parcs et Réserves d'Ardenne et Gaume*, **56/4** : 2-12.

SAINTENOY-SIMON, J. et DUVIGNEAUD, J., 1989.- Guide botanique de la réserve de la Heid des Gattes (réserve naturelle d'Ardenne et Gaume à Aywaille). Saintenoy-Simon éditeur. 58 pp.

SAINTENOY-SIMON, J. et DUVIGNEAUD, J., 1993.- Guide botanique de la réserve de la Heid des Gattes (réserve naturelle d'Ardenne et Gaume à Aywaille). Deuxième édition (Journées nationale du Patrimoine 11 et 12 septembre 1993). Saintenoy-Simon éditeur. 58 pp.

SAINTENOY-SIMON, J. et DUVIGNEAUD, J., 1995.- Conservation de la nature. Le site de la Heid des Gattes à Aywaille, est menacé de destruction ! *Natura mosana*, **47/4** : 117-120.

SOTIAUX, A et O., 1989. Listing des espèces recensées à la Heid des Gattes le 18.09.1988 et le 29.10.1989.

SOTIAUX, A. et O., 1994.- Observations bryologiques à la Heid des Gattes (province de liège, Belgique). *Natura mosana*, **47/4** : 121-124.

van BENEDEEN, A., 1953.- Les milieux ornithologiques en Belgique : la Heid des Gattes. *Gerfault* : **43** : 15-18.

VANDEN BERGHEN, C., 1954.- Les pentes schisteuses à *Potentilla rupestris* L. de Chooz-Rancennes (département des Ardennes, France). *Vegetatio. Acta geobotanica*, vol. V-VI/1. VIII : 395-398.

VANDEN BERGHEN, C., 1997.- La Renouée du Japon en Belgique. *Adoxa*, **15-16** : 35-38.

Dias Heid des Gattes

1. B94 303. Vue d'ensemble de la Heid des Gattes. La belle vue admiré encore par Delsaux est très altérée par l'établissement d'un garage et du camping de Dieupart.

Les abords

2. B88 322. Le hameau de Sur la Heid.

3. B95 097. De gauche à droite, l'extrémité est de la carrière de Goiveux, la Heid des Gattes, le château de Dieupart et derrière celui-ci l'extrémité ouest de la carrière de la Falize.

4. B88 342. L'aménagement peu esthétique de la plaine alluviale, en amont de Dieupart. A l'avant-plan, quelques branches d'alisier (*Sorbus torminalis*), un des nombreux arbustes rares présents à la Heid des Gattes.

Les milieux

5. B88 352. On trouve encore en sous-bois, des vestiges des murets qui soutenaient jadis les cultures en terrasses.

6. B94 235. La falaise est formée de « tours » rocheuses entrecoupées de ravin forestiers.

La flore

7. B97 370. La joubarbe d'Aywaille.

8. B04 332. L'aster linosyris (*Aster linosyris*)

9. B04 334. Une large bande d'aster linosyris (*Aster linosyris*) a été fauchée le long du chemin de la carrière de la Falize.

10. B96 352. Le lychnis visqueux (*Lychnis viscaria*)

11. B88 344. L'armoise champêtre (*Artemisia campestris*)

12. B88 349. L'armoise champêtre se fixe surtout dans les fissures des roches les plus fragmentées.

Problèmes

La route et les massifs instables

13. B95 100. La Heid des Gattes vue de Dieupart. La lumière rasante met bien en relief les massifs en saillie presque tous instables.

14. B04 101. L'un des massifs que l'on voudrait abattre. On distingue bien la profonde crevasse qui se trouve à sa base.

15. B92 702. La route de Sougné à Aywaille et ses glissières de sécurité !

16. B95 107. La route barrée (vue prise en 1995)

Le Camping

17. B94 306. Le camping de Dieupart et ses caravanes rehaussées par des blocs de béton.

Le château de Dieupart

18. B95 101. Le château de Dieupart et ses abords en 1995. L'installation de caravanes dans un site classé est-elle permise ?

Les chèvres

19. B88 335. Chevrette dans les bois surmontant la falaise.

Les invasives

20. M84 009. Le séneçon sud-africain ou séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*), une plante invasive.

Rem. : Cette dia n'est pas fameuse, je vais essayer de récupérer l'une de celles qui sont en cours de publication à la RW.

Gestion

21. B01 036. Gestion du bas de la falaise de la Heid des Gattes.

22. B01 035. Idem.

La carrière de la Falize

23. B88 338. La carrière de la Falize La carrière de la Falize

24. B88 069. Ripple marks sur une dalle de la carrière de la Falize.

25. B96 354. Groupement à orpin blanc (*Sedum album*) et groupement à oseille ronde (*Rumex scutatus*) sur les éboulis artificiels de la carrière de la Falize .